

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

32

**Date de convocation :
20 septembre 2019**

**Date d'affichage :
3 octobre 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le 26 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190926-DELIB190907-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 7

OBJET : Projet Educatif de Territoire (PEDT) : renouvellement 2019-2021

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 11 septembre 2019.

La Commune de Riom a signé un P.E.D.T. -Projet Educatif de Territoire- lors de la mise en place des rythmes scolaires en septembre 2013, puis l'a renouvelé en 2016. Ce P.E.D.T. est arrivé à échéance en août 2019.

Pour rappel, le P.E.D.T. est un outil de concertation entre les partenaires éducatifs institutionnels et locaux, mis en place par la Commune afin de proposer à chaque enfant de 3 à 11 ans un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Ce Projet permet ainsi d'organiser et de développer, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le Comité de pilotage, réuni en juin 2019, a travaillé sur le bilan du P.E.D.T. en cours et sur les perspectives à venir. Aussi, il est proposé de s'inscrire dans la continuité de ce qui a été fait les 6 dernières années, tout en répondant aux évolutions légales afin de renforcer la qualité des services proposés aux familles pour favoriser le bien-être des enfants dans leur cadre scolaire.

Les enjeux éducatifs identifiés pour la reconduction du P.E.D.T. en 2019 sont les suivants :

- Inclusion scolaire et plus globalement sociale
- Climat scolaire et plus largement la qualité de vie à l'école, l'école étant vue dans son acception globale.
- Favoriser le vivre ensemble, et ainsi travailler sur les compétences sociales et psycho-sociales des enfants.
- Renforcer les liens au sein de la communauté éducative : concertation avec l'Education Nationale et implication des parents.

Au regard de ces enjeux la Commune de Riom a sollicité la reconduction pour trois années de son P.E.D.T., sur la base des objectifs éducatifs actés et proposés lors du Comité de pilotage.

Il convient de noter que la Commune a intégré le Plan mercredi à la rentrée de septembre 2018 et reprend les objectifs définis dans le Plan Mercredi dans le nouveau P.E.D.T.. De même, il a été proposé pour le nouveau P.E.D.T. d'élargir le public ciblé par le P.E.D.T.. Jusque-là le P.E.D.T. concernait les enfants âgés de 3 à 12 ans et désormais les jeunes de plus de 12 ans sont inclus dans la démarche.

Les objectifs proposés et validés sont les suivants :

1/- Garantir la qualité de vie à l'école de l'enfant et favoriser son bien-être

- Accueillir les enfants et les familles dans leur diversité et spécificité
- Rendre accessibles les services et offre éducative à tous
- Mettre en œuvre des services de qualité
- Adapter les contenus des services et actions éducatives aux besoins des enfants (âge, rythmes, temps...)
- Favoriser les conditions d'apprentissage des enfants (locaux, matériel, professionnalisation des personnels)
- Développer une stratégie globale autour de la santé (partenariat avec les autres acteurs éducatifs et partenaires dédiés).

2/- Favoriser la co-éducation qui est une responsabilité partagée par les différents acteurs éducatifs pour garantir l'accompagnement global de l'enfant

- Construire la continuité éducative et articuler les temps de l'enfant (journée, semaine, scolarité)
- Développer un climat scolaire bienveillant avec des règles et cadres de référence communs aux différents acteurs éducatifs pour l'enfant
- Favoriser le lien parent-école
- Développer une culture commune EN-Ville-Famille

3/- Développer des parcours éducatifs cohérents et pertinents pour que les enfants et adolescents puissent construire leur personnalité, leur citoyenneté et donc devenir autonomes

- Ouvrir l'enfant et l'adolescent sur son environnement (découvrir son territoire, connaître ses ressources...)
- Parcours citoyen (valeurs de la République, éco responsabilité)
- Parcours scolaire et accompagnement scolaire (études, soutien scolaire, APC)
- Parcours artistique et culturel, et sportif (interventions scolaires)
- Passeport découverte (conversion des TAP – lien avec associations)

Il convient de noter, que, contractualisé, le P.E.D.T. permet de répondre aux critères d'aide de l'Etat dans le cadre des rythmes scolaires : taux d'encadrement des A.L.S.H. et fonds de soutien aux rythmes scolaires.

Ce P.E.D.T. fonctionne avec un Comité de Pilotage qui se réunit une fois par an. Ce comité est complété par des réunions en sous-groupes en fonction des thèmes traités. Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet.

COMMUNE DE RIOM

Il est proposé, sur la base des objectifs cités, de renouveler le Projet Educatif de Territoire pour 2019-2021 et donc de signer la convention avec les partenaires institutionnels, notamment l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du renouvellement du P.E.D.T pour les trois années à venir,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Etat, l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du P.E.D.T.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL